

La lettre de Patricia Schillinger

N° 5 - Novembre 2010

Sénatrice du Haut-Rhin

Interventions 2009-2010

- Projet de loi sur la réforme des retraites
- Projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale dans les TPE
- Projet de loi sur la modernisation de l'agriculture
- Projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales
- Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010
- Proposition de loi renforçant la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes
- Question orale avec débat sur la politique de contraception et d'IVG
- Question orale sur la situation économique et sociale en Alsace
- Question orale sur les pratiques tarifaires des syndicats professionnels
- Question orale sur les frais de découverts facturés par les établissements bancaires
- Débat sur l'application de la loi de 2005 sur le Handicap



Replacer le citoyen au cœur du débat public et des décisions

Aujourd'hui, la France traverse une crise économique et sociale sans précédent. L'économie souffre des excès de la finance et de leurs conséquences sur l'emploi et les déficits budgétaires. Certes, dans ce contexte des changements sont nécessaires, mais force est de constater que les réformes présentées par le gouvernement ont creusé les inégalités de toutes sortes et aggravé la situation des Français.

Réformes ou contre réformes ?

Peut-on encore parler de réformes lorsque celles-ci n'engendrent que des régressions ? S'il est certain que notre pays se devait d'entrer dans une phase de mutation, on constate toutefois que le mouvement initié par nos dirigeants ne permet pas de résoudre les graves problèmes structurels qui handicapent la France. En effet, le gouvernement a apporté de simples mesures dictées par la conjoncture et n'a fait que pérenniser une situation qui conforte les privilégiés et précarise d'avantage le Français moyen.

Dans le cadre de la réforme fiscale, la défiscalisation des heures supplémentaires figure parmi l'une des mesures les plus controversées du texte de loi TEPA, censé augmenter le pouvoir d'achat des Français. Ce texte n'a, en réalité, fait qu'accélérer la mécanique de destruction des emplois. Autre mesure contestée : le bouclier fiscal. Celui-ci, injuste et inégalitaire, est devenu intolérable en cette période où l'effort de solidarité se doit d'être fourni par tout le monde.

En matière de politique pour l'emploi : la création des « Pôle Emploi » issue de la fusion ANPE/ASSEDIC, a été insuffisamment préparée et mise en œuvre dans des délais irréalistes : était-ce vraiment la meilleure stratégie de fusionner en pleine crise ? Avec des conseillers dépassés par le marché du travail, cette institution, qui devait permettre et accompagner le retour à l'emploi des chômeurs, n'est pas en mesure de remplir sa mission.

En matière agricole : la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a révélé le manque d'ambition du gouvernement et confirmé le désengagement de l'Etat. Cette loi privilégie un modèle d'agriculture productiviste à visée exportatrice. L'objectif de compétitivité à tout prix aura des conséquences sociales et environnementales désastreuses.

En matière économique : le plan de relance du gouvernement n'a pas eu les effets escomptés. Ce sont les régions et les départements qui ont porté l'essentiel des efforts de relance. Les collectivités territoriales réalisent 75% de l'investissement public. Les départements et les régions se sont mobilisés pour défendre les entreprises et notamment les PME-TPE, premières victimes de la crise. Dans le même temps, nos territoires, déjà menacés par le désengagement de l'Etat, vont subir de plein fouet les conséquences de la réforme territoriale. Celle-ci consacre une véritable régression démocratique, avec la création d'un conseiller territorial, une recentralisation inédite du territoire par l'outil financier (suppression de la taxe professionnelle, transferts de charge en augmentation constante et baisse des dotations de l'Etat). L'objectif étant de diminuer le champ des services publics et de réduire le citoyen à un simple usager, voire à un consommateur.

Les mesures gouvernementales ne sont pas à la hauteur des enjeux. Cependant, d'autres alternatives existent. La perspective d'une nouvelle gouvernance des collectivités est possible et elle doit intégrer la parité, la diversité et la participation des citoyens à l'élaboration du diagnostic et de la décision. Il est essentiel de rapprocher **le pouvoir de nos concitoyens et de replacer ceux-ci au cœur de l'innovation locale.**

Patricia Schillinger

◆ Interdiction du Bisphénol A

En mars 2010, la Sénatrice est intervenue en discussion générale sur la proposition de loi tendant à interdire le bisphénol A dans les plastiques alimentaires. Le Sénat a adopté à l'unanimité cette proposition, destinée à suspendre la commercialisation des biberons contenant du Bisphénol A (BPA). Le texte proposait à l'origine l'interdiction de cette molécule dans tous les plastiques alimentaires mais le rapporteur, Gérard Deriot, a fait adopter un amendement le limitant à une simple interdiction de commercialiser des biberons au Bisphénol A.

Patricia Schillinger a déclaré que le bisphénol A dans les plastiques alimentaires devait être interdit au nom du principe de précaution. Le BPA est suspecté d'être impliqué dans les grands problèmes de santé actuels : cancer du sein, cancer de la prostate, diabète de type 2 et obésité, atteinte de la reproduction...

En juin dernier le texte a été adopté. A compter du 1^{er} janvier 2011, la fabrication et la commercialisation de biberons contenant du bisphénol A seront interdites. C'est une avancée, mais la Sénatrice aurait préféré que l'interdiction soit généralisée à tous les plastiques alimentaires.



◆ Retraites : une réforme à « trois i », une réforme Injuste, Inefficace et Inéquitable

Dans le cadre du projet de loi sur la réforme des retraites, la Sénatrice est intervenue à plusieurs reprises. Selon elle, « si, aujourd'hui, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une réforme de notre système de retraites, il n'en demeure pas moins que le texte qui nous est proposé par le Gouvernement, est peu ambitieux ». Cette réforme laisse en suspens la question de la pénibilité, des carrières longues ou encore la question de l'emploi des seniors.

L'âge légal de départ à la retraite doit rester fixé à 60 ans car il s'agit d'une mesure d'équité pour tous ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui sont aussi, souvent, les plus modestes. Il est certain que notre système doit s'adapter à une société qui change et, notamment, à une espérance de vie qui s'allonge. Les Français doivent certes se préparer à travailler plus longtemps et il convient de les y inciter. Toutefois, on ne peut pas imposer le même modèle pour tous et il est nécessaire de protéger ceux qui ont commencé à travailler jeunes ou ont eu des métiers difficiles.

Dans les discours, le gouvernement et sa majorité ne cessent de prendre pour exemple les modèles étrangers. Or, en France, l'âge moyen d'accès à la retraite est déjà de 61,5 ans. C'est le même âge qu'en Allemagne et en Espagne. En Allemagne, on peut partir avec 35 annuités de cotisations contre 41 chez nous ! Cette réforme est injuste car elle fait porter l'effort à 85% sur des salariés et épargne les revenus du capital. Il est essentiel de mettre à contribution les revenus du capital (bonus, stock options...), abonder le Fonds de Réserve des Retraites, augmenter progressivement les cotisations patronales et salariales de 0,1 point par an, prendre en compte la pénibilité en majorant en annuités les périodes de travail difficiles et revaloriser les petites retraites.

Il faut un partage des efforts et la mise à contribution de tous les revenus, y compris ceux du capital.

BILAN DE LA LOI DE 2005 SUR LE HANDICAP

En mai 2010, Patricia Schillinger est intervenue dans le débat concernant l'application de la loi de 2005 sur le handicap. Elle a dénoncé le retard important de la France en matière d'accessibilité. En effet, les problèmes d'accessibilité restent encore nombreux dans les transports, le logement, l'information, le travail, la santé, l'éducation. La loi du 11 février 2005 fixe à 2015 l'obligation de rendre accessibles tous les lieux publics, les parties communes des bâtiments d'habitation mais également les logements neufs. Or, selon une étude récente, en cinq ans, seuls 5 à 15% des bâtiments recevant du public relevant de l'Etat ou des collectivités territoriales ont été mis aux normes pour l'accueil des handicapés.

Pour les transports, nous sommes loin des objectifs prévus par la loi. Il y a une incompréhension du législatif devant la réalité du terrain. Cette incompréhension se manifeste par la grande responsabilité laissée aux collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs en termes d'accessibilité, alors que dans le même temps, le Gouvernement leur offre de moins en moins de moyens financiers et de liberté.

On observe aujourd'hui, un réel manque d'accompagnement de la loi, de pilotage politique, de recensement des données, d'un véritable centre de ressource rassemblant les outils dépareillés. Aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer l'accessibilité dans les mentalités afin qu'elle ne soit plus vue comme une charge ; mais bien comme une nécessité pour tous.

◆ Violences au sein des couples

Patricia Schillinger est intervenue en juin dernier en discussion générale sur le texte concernant les violences au sein des couples. Ce texte, résultat de la fusion de la proposition de loi relative aux violences au sein des couples de Roland Courteau, dont elle est co-signataire, et de celle relative aux violences faites aux femmes, émanant de l'Assemblée Nationale, a été adopté à l'unanimité par le Sénat.

Le Sénat a retenu le titre de la proposition de loi de Roland Courteau, et fait droit à ses demandes s'agissant de la création d'une journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes, fixée au 25 novembre et introduit une information, dispensée à tous les stades de la scolarité, consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi qu'aux violences commises au sein du couple. En effet, les mesures de répression ne changeront rien si l'on ne change pas les mentalités. Parmi les mesures les plus innovantes de ce texte figurent « une ordonnance de protection » pour les victimes, la création d'un délit de « violences psychologiques » et la création d'un contrôle par un placement sous surveillance électronique mobile, des auteurs de violences.

Cependant, la Sénatrice a regretté que le Gouvernement ait refusé la mise en place d'une formation initiale et continue pour les personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats et les personnels de la police nationale et de la gendarmerie, ainsi que les avocats, visant à leur permettre de détecter les violences, de les prévenir et de guider les victimes.



Pacte social dans l'entreprise

Dans le cadre de la Délégation sénatoriale à la prospective dont je suis membre, j'ai été nommée co-rapporteur d'un rapport sur l'avenir du pacte social dans l'entreprise en France. Ce rapport sera publié en mars 2011.

IVG : toujours un problème de santé publique

En juin 2010, je suis intervenue en débat sur la politique de contraception et d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Aujourd'hui, en France, nous observons un taux d'échec important des moyens de contraception avec de grandes difficultés d'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire. Trente cinq ans après la loi Veil, le nombre des IVG reste, quasi-identique.

Depuis 1975, on compte environ 200 000 avortements par an. Les avortements sont plus nombreux chez les mineures. Selon certaines études, un manque d'explications, de conseils et d'information sur le bon usage de la contraception expliquerait en partie le nombre élevé d'IVG. Il est important de diversifier et d'adapter la couverture contraceptive en fonction des besoins et modes de vie des utilisateurs. Il semblerait que les médecins privilégient certaines contraceptions qui ne seraient pas adaptées aux attentes et au mode de vie des femmes et des couples. D'où l'importance de renforcer la formation initiale et continue des médecins et des sages-femmes.

Lors du débat, j'ai cité en exemple l'Alsace qui a un taux d'IVG inférieur au taux national concernant les mineures. La mise en place d'un plan de prévention entre plusieurs institutions a permis de faire baisser ce taux. Cet exemple devrait pouvoir être soutenu et développé sur tout le territoire. Des réseaux de prévention et de soins impliquant les médecins généralistes devraient être mis en place. Information, éducation scolaire, nouveaux remboursements, renforcement de la formation médicale, meilleur maillage du territoire... pourraient permettre de mettre fin au nombre élevé d'IVG en France.

◆ Enseignement des langues régionales

Patricia Schillinger a interpellé le Ministre de l'Education Nationale, Luc Chatel, sur la situation des « langues régionales de France » et a plus particulièrement souligné l'absence de référence à l'enseignement de celles-ci dans la future réforme du lycée. Aussi a-t-elle exprimé la crainte que les textes et orientations ministériels présentant cette réforme, ne mentionnant que l'enseignement des langues étrangères, conduisent à la suppression des enseignements bilingues paritaires et immersifs de toutes langues régionales, dont l'allemand, « expression écrite des parlers régionaux d'Alsace » (circulaire Deyon du 9 juin 1982). Elle a, en conséquence, demandé au gouvernement de consacrer la reconnaissance des langues régionales dans le domaine de l'enseignement.

◆ Situation des Caisses d'Allocations Familiales dans le Haut-Rhin

Patricia Schillinger s'est adressée au Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et, plus particulièrement, sur ses difficultés à absorber le flux croissant des dossiers et à assumer, dans le même temps, les nouvelles charges issues notamment de la mise en place du RSA. La Sénatrice a souhaité, en conséquence, que les réductions d'effectifs prévues au titre du non-remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite (9 postes dans le Haut-Rhin), soient suspendues.



◆ Dissolution de l'Escadron de gendarmerie de Ferrette

La Sénatrice est intervenue auprès du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales au sujet de l'annonce de la dissolution de l'escadron de gendarmerie mobile de Ferrette. Elle a, dans son intervention, pointé les conséquences désastreuses qu'aurait cette dissolution pour la commune de Ferrette, et a dénoncé le grave péril que cette décision faisait peser sur le fragile équilibre économique du chef-lieu de canton. Finalement, grâce à la mobilisation des élus, le gouvernement a renoncé à la dissolution de l'escadron 24/7.

◆ Avenir de la ligne 4 Paris-Bâle

La Sénatrice a interpellé le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Dominique Bussereau, au sujet du maintien et du développement de la ligne 4 Paris-Bâle. En effet, il convient d'être vigilant afin d'éviter que celle-ci ne tombe en complète désuétude, voire ne disparaisse, lorsqu'en 2012 entrera en service le TGV Rhin-Rhône. Madame Schillinger a souligné l'intérêt de maintenir et de moderniser cette ligne qui, poussée au maximum de son efficacité permettrait aux usagers les plus modestes de rallier Paris à un moindre coût et selon des modalités plus flexibles que celles existantes pour le TGV (réservations obligatoires). Elle a également attiré l'attention du gouvernement sur les potentialités de cette ligne en tant que vecteur de l'aménagement des territoires qu'elle draine, irrigue ou traverse. Elle pourrait agir pour ces territoires comme un outil de développement de qualité. Sans oublier les potentialités qui existent au niveau du fret ferroviaire et qui rentrent dans les objectifs développés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Aussi la Sénatrice a-t-elle émis le vœu que la ligne 4 s'inscrive, d'une manière pérenne, aux côtés des outils qui permettront aux régions concernées, dont l'Alsace, un développement cohérent de leurs territoires.

◆ Demande de Visas Biométriques pour les enfants de Tchernobyl

Afin de soutenir et d'aider l'association Alsace-Biélorussie dans son action, la Sénatrice s'est adressée à deux reprises au Ministère des Affaires Etrangères. Ses interventions ont porté sur la nécessité pour les enfants vivant en zone contaminée par la radioactivité et dont l'association organise le voyage en France, de présenter des visas biométriques, d'une part, et sur l'obtention d'un agrément humanitaire, d'autre part. Cet agrément devrait faciliter l'action de cette association qui, depuis 18 ans, a permis à plus de 3000 enfants de passer des vacances loin des zones sinistrées par la catastrophe de Tchernobyl.

◆ Discrimination salariale au détriment des travailleurs frontaliers

Patricia Schillinger attirera l'attention de Monsieur Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, sur la situation des travailleurs frontaliers exerçant en Suisse, et plus particulièrement sur les différences de traitement pratiquées entre salariés, selon qu'ils sont de nationalité suisse ou française. Elle évoquera, à cette occasion, la situation des salariés de l'entreprise Stöcklin, qui en septembre 2010 avaient été contraints de souscrire à une diminution de leur salaire sur nul autre fondement que leur nationalité. L'entreprise avait alors justifié sa décision en arguant du gain de pouvoir d'achat que le taux de change procurait aux salariés frontaliers (exclusivement français).

Aussi, la Sénatrice demandera au Secrétaire d'Etat de rappeler à la Suisse ses obligations issues des accords bilatéraux ratifiés avec l'Union, afin de mettre fin à certaines pratiques hautement discriminatoires qui touchent les travailleurs frontaliers.

Fermeture de l'usine Clariant et situation économique et sociale en Alsace



Patricia Schillinger a manifesté son soutien aux salariés de Clariant Huningue, dont la direction avait annoncé la fermeture en janvier. Elle s'est rendue le 21 janvier sur le site de l'usine et a témoigné aux grévistes, toute sa solidarité dans le mouvement qu'ils avaient entamé.

Le 2 février la Sénatrice a, à l'occasion d'une question orale, attiré l'attention de Madame la Ministre de l'industrie et de l'emploi sur la situation économique de l'Alsace qui suite à la crise, connaît une aggravation de son taux de chômage et dont le tissu industriel est fortement impacté. Elle a notamment évoqué l'augmentation des fermetures et restructurations d'usines et a fait part à la ministre de la détresse des salariés de Huningue et de l'état critique de l'industrie chimique en Alsace.

Suite à l'intervention de la Sénatrice et grâce à la mobilisation des salariés de Clariant, une convention de revitalisation d'un montant de 1,4 million d'euros a été signée le 13 octobre entre l'Etat français et Clariant. Celle-ci devrait permettre la création de 259 emplois.



Assemblée générale constitutive de l'AMRF

Fin juillet 2010, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), au cours de laquelle il a été procédé à la désignation des membres de l'équipe dirigeante. La Sénatrice participera désormais aux travaux de l'association en qualité de vice-présidente, aux côtés de son Président, Paul Mumbach. A la tête de cette toute nouvelle organisation dans le département, la Sénatrice s'attachera à « défendre la liberté municipale, et à faire prendre en considération les problèmes spécifiques des communes rurales, informera leurs élus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés, aidera et stimulera les collectivités locales, sera leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des Conseils Généraux et Régionaux, et participera à la formation des élus ».

◆ Prématurité

Le 5 juin 2010, Patricia Schillinger a parrainé au Sénat les assises de la Fondation PremUp. A cette occasion, Premup a présenté une grande exposition, sur la recherche en périnatalité et sur la prématurité. Cet événement était placé sous le haut patronage de la commission des affaires Sociales du Sénat. Pour la première fois la thématique grossesse et prématurité a été présentée aux élus et a permis de les sensibiliser à cette cause majeure de santé publique.

◆ E-Democratie

Les 30 et 31 août 2010, j'ai participé au Forum Ruralitic : l'Université d'été pour le développement du numérique dans les territoires. Mon intervention portait essentiellement sur la E-démocratie. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) peuvent ouvrir de nouvelles possibilités en matière de E-démocratie, tel que le vote à distance. Ce procédé est expérimenté ou même légalisé dans de nombreux pays. En France, deux lois récentes ont introduit la possibilité de voter par voie électronique : pour les Français résidant à l'étranger et pour les élections consulaires et prud'homales. Le vote électronique pourrait être une réponse à l'abstention croissante dans notre pays en séduisant un électorat « jeune » ouvert aux nouvelles technologies, à une société de plus en plus mobile et aussi pour des personnes âgées ou handicapées. Cependant, le E-vote suscite de nombreuses interrogations sur la sécurité et sur les problèmes de vérification des votes individuels. Le Web pourrait offrir à notre démocratie un second souffle en devenant un lieu privilégié du débat public et le E-Vote, s'inscrire en symbole de la modernisation répondant aux récentes évolutions des modes de vie.



◆ Journée mondiale Parkinson

Le lundi 28 juin 2010, Patricia Schillinger a participé, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la maladie de Parkinson, à la mobilisation exceptionnelle de l'association France-Parkinson à Altkirch. Cette manifestation a été l'occasion pour les représentants de l'association de remettre à la Sénatrice et aux différents acteurs publics locaux le « Livre Blanc », dont la rédaction marque l'aboutissement des Etats Généraux des personnes touchées par cette maladie.

◆ Tournée des cantons

Je me suis engagée, depuis mon élection, à effectuer un travail de proximité. Aussi, il est important pour moi de rencontrer les élus et de les soutenir. Je prends, directement auprès d'eux, connaissance de leurs difficultés et en informe le Parlement et les pouvoirs publics concernés. Aussi, j'ai rencontré les maires du canton de Guebwiller le vendredi 6 novembre 2009, ainsi que les maires du canton de Masevaux le vendredi 26 février 2010, soit respectivement les 22^{ème} et 23^{ème} cantons de ma tournée.



◆ Coopération transfrontalière

En mars 2010, dans le cadre de la mission parlementaire sur la coopération transfrontalière, Patricia Schillinger s'est rendue à l'EuroAirport afin de participer à une table ronde dont le but était d'entendre les différents acteurs de la coopération transfrontalière et d'éclairer les membres de la mission sur les réalités et les problématiques qu'ils rencontrent. A cette occasion la Sénatrice n'a pas manqué de relayer, aussi bien les inquiétudes que les suggestions des élus de la région frontalière, concernant l'activité transfrontalière.

◆ Assises des territoires ruraux

Madame Schillinger a participé, le 26 novembre 2009, à la rencontre concernant les arrondissements de Thann et Mulhouse, tenue à Carspach, dans le cadre des assises des territoires ruraux. Ces assises, organisées sous l'autorité du Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et animées par le sous-préfet d'Altkirch, avaient pour but d'amener les différents élus et acteurs du développement des territoires ruraux, à réfléchir et échanger autour de trois axes : « le développement des activités économiques et la valorisation des atouts des territoires ruraux » ; « la facilitation de la vie quotidienne des populations », « l'organisation et l'animation des territoires ». Le but de ces assises était d'établir un plan d'action pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux et d'aider à la définition de Pôles d'excellence rurale.

Je suis co-signataire des dernières propositions de loi :

- visant à instaurer la réparation intégrale des préjudices subis par les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles en cas de faute inexcusable de l'employeur,
- relative à la modernisation du congé maternité en faveur de la protection de la santé des femmes et de l'égalité salariale et sur les conditions d'exercice de la parentalité,
- tendant à permettre la célébration de mariages dans des annexes de la mairie,
- améliorant l'information sur la vigne et le vin,
- relative à l'aide active à mourir,
- tendant à autoriser et encadrer la gestation pour autrui,
- visant à modifier certaines dispositions relatives à l'adoption,
- portant création d'un registre national de consentement au don d'organes,
- relative aux autopsies judiciaires,
- portant réforme de la garde à vue,
- autorisant l'adoption par les partenaires liés par un pacte civil de solidarité,
- relative à l'amélioration des qualités urbaines, architecturales et paysagères des entrées de villes.

CHIFFRES QUI MARQUENT

44 est la place de la France au classement de la liberté de la Presse. La France a perdu 33 places depuis 2002 ! L'Allemagne, l'Angleterre, la Lituanie, la Jamaïque, la Tanzanie, la Corée du Sud, la Pologne, le Ghana, le Mali, la Guinée et le Cap-Vert sont devant la France. Ces dernières années, la France est régulièrement montrée du doigt.

La publication du rapport de Transparency International de 2010 montre également l'importance de la corruption en France. En effet, la France figure au 25^{ème} rang en matière de corruption (selon l'indice de perception de la corruption). En 2007, notre pays se situait à la 19^{ème} place, loin derrière les démocraties du nord de l'Europe. La France a perdu 6 places en trois ans. Notre pays arrive derrière l'Uruguay, les Etats-Unis et la Belgique.

Nombre de questions posées au gouvernement depuis 2004 : 552

Autres fonctions :

- Secrétaire de la commission des affaires sociales
- Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective
- Membre de la Commission spéciale sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie
- Membre du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées
- Membre de la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
- Membre du Conseil d'administration de l'Etablissement public de santé national de Fresnes spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées
- Membre du Conseil national du bruit
- Membre d'honneur de l'association Avenir Transport

CONTACTS

Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 96 - Fax 01 42 34 41 67
Courriel : p.schillinger@senat.fr

Haut-Rhin

Bureau Parlementaire, Rez-de-chaussée
1 rue de Hagenthal - 68220 HEGENHEIM
Tél. 03 89 67 02 01 - Fax 03 89 70 09 31
Courriel : schillinger.senat@wanadoo.fr

Site internet : www.patricia-schillinger.com

Direction de la publication : Patricia Schillinger
Comité de rédaction : Yannick Tschanz, Kevin Marck
Impression : Manupa Mulhouse